



Rumilly, le 20 juin 2019

Réseaux Sociaux

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Tout commentaire est le bienvenu sur la page de la Ville de Rumilly, administrée par les services de la Ville de Rumilly. Les discussions sont ouvertes à tous à condition de respecter certaines règles élémentaires de courtoisie.

Nous souhaitons préserver un certain respect dans les échanges : si les critiques et expressions de désaccord ont toute leur place, les invectives ou prises à partie ne sont pas indispensables.

Si le modérateur estime qu'un commentaire est non-conforme aux bons usages du net, aux lois en vigueur ou à la présente charte de bonne conduite, il se réserve le droit de supprimer le contenu sans préavis

Cela inclut, de façon non exhaustive :

- 1 - Les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou leur absence, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques ;
- 2 - Les insultes, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexacts concernant les personnes ou les organisations ;
- 3 - Tout message obscène, pornographique ou relevant du harcèlement ;
- 4 - Tout message contraire aux droits d'auteur ou aux droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur ;
- 5 - Les invectives ad hominem (propos agressifs, méprisants, péremptoires) ou, de façon générale, tout propos attentatoires aux participants ;
- 6 - Toute utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales ;
- 7 - La mention de coordonnées personnelles ou de lien hypertexte inappropriés ;
- 8 - Certains excès de prolixité ou de fréquence d'intervention nuisant à la participation équitable de tous ;
- 9 - Les contributions superflues ou redondantes sans apport particulier pour les échanges ;
- 10 - Les informations obsolètes ou ayant déjà été pleinement débattues ;
- 11 - Tout message hors sujet.

Les participants sont également invités à respecter les conventions suivantes :

- Avant de poster un commentaire, vérifiez s'il correspond bien au sujet de discussion.
- Si vous répondez à un commentaire, indiquez le nom du contributeur auquel vous répondez ou citez le texte original pour être sûr d'être bien compris.
- Citez vos références.
- Soignez votre langage en évitant les mots abrégés.

- N'utilisez pas une majorité de MAJUSCULES. Sur internet, cela équivaut à crier.
- Comme tous les espaces de discussion virtuels, vos propos publiés sont accessibles à tous. Tenez-en compte.
- Respectez le débat, respectez votre lecteur : ne faites pas de copier/coller d'argumentaires tout faits, c'est votre avis et votre avis seul qui doit s'exprimer.
- Vérifiez la source des informations que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. En cas de doute, certains sites spécialisés comme www.hoaxbuster.com vous aideront à repérer les hoax (canulars du web).

Expressions politiques

Cette page n'est pas une page politique mais celle de la collectivité. Le choix éditorial est de pas aborder de sujets politiques donc les commentaires politiques ne sont pas admis.

Dispositif éditorial spécifique à la période préélectorale qui s'applique de septembre 2019 à mars 2020.

Les collectivités territoriales sont soumises à des règles strictes en matière de communication durant les périodes électorales et préélectorales. L'article L. 52-8 du Code électoral interdit toute utilisation, directe et indirecte, des moyens publics au soutien de la campagne d'un ou des candidats. Cette disposition légale interdit notamment l'utilisation des outils institutionnels de communication numérique à des fins de propagande électorale. La page Facebook officielle de Rumilly n'a donc pas pour objet l'expression des partis politiques et de leurs candidats, ni celle de leurs soutiens. Toute intervention et prise de position en faveur ou à l'encontre d'un candidat ou d'une sensibilité politique est strictement interdite sur cette page.

En devenant membre de la communauté Ville de Rumilly, par le fait de cliquer sur le bouton « J'aime », vous vous engagez à respecter lors de chaque visite les Conditions d'Utilisation du service Facebook et à accepter pleinement et entièrement la présente charte d'utilisation.

En vous remerciant.

